

**POUR TOUTE QUESTION OU REMARQUE, VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE PAR E-MAIL AUX ADRESSES GÉNÉRALES DE CONTACT SUIVANTES :**

**Rappel :**

Vous êtes un **employeur** ? Pensez à prendre contact avec votre fédération patronale, qui vous accompagne et soutient tout le long du processus d'implémentation.

Vous êtes un **travailleur** ? Attention, l'IFIC ne prodigue pas de conseils individuels aux travailleurs en matière d'attribution de fonctions et de détermination de barèmes. Toute question de cette nature doit être adressée au service rh de votre institution ou à votre organisation syndicale.



Le helpdesk de l'IFIC : nos bureaux sont joignables tous les matins de 8h30 à 12h30 pour toutes vos questions pratiques au numéro suivant : 02 540 80 58.



Contactez nous en complétant le formulaire de contact et un collaborateur IFIC reprendra contact avec vous dès que possible : [Le formulaire de contact](#)

**NOTE : PENSEZ À INDIQUER LE SECTEUR AUQUEL APPARTIEN VOTRE INSTITUTIONS AFIN DE POUVOIR VOUS RÉPONDRE AU MIEUX LORSQUE VOUS NOUS CONTACTER PAR E-MAIL**

ADRESSES MAILS GÉNÉRALES DE CONTACT SECTEUR FÉDÉRAL PRIVÉS (CP 330)	
Questions concernant <b>la classification de fonctions IFIC</b> :	<a href="mailto:info.bxl.prive@if-ic.org">info.bxl.prive@if-ic.org</a>
Questions concernant <b>les rapportages et/ou les études de données salariales</b> :	<a href="mailto:rapportage.bxl@if-ic.org">rapportage.bxl@if-ic.org</a>